Image not found or type unknown

Non renouvellement motif incoherants

Par **vlambert**, le **13/05/2013** à **18:26**

Bonjour,

Voila un an que je travail pour une société qui aujourd'hui m'apprend qu'elle ne peut me prendre en CDI pour objectifs irrégulier et taux de conformité également, je tiens à préciser que j'ai une formation de 4 jours et que comme beaucoup de salarie nous avons du apprendre beaucoup de choses pour nous même nous sommes parfois avertie par les clients des changement qu'il va ce produire, j'ai oublie de vous préciser je suis conseiller clientèle sur plateforme pour une société de crédit.
je ne peut justifier d une conformité irréprochable et stable avec toute les informations que nous avons le taux d appels parfois élevé nous oblige à nous dépêcher car nos supp nous le rappel a chaque instant. mon contrat ne me demande pas de justifier d'une production ou d'objectif et ont me le reproche.
je précise qu a mes entretiens mensuel on ma toujours dit que c'était bien correct et qu il n y avait rien a signaler les ventes fluctues selon les périodes je suis conseiller clientèle et non conseille commercial

Puis je me retourner contrer eux ?

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **13/05/2013** à **19:23**

Bonjour,
Vous ne précisez pas quel contrat vous avez.
On peux imaginer un CDD ?
Si c'est le cas et que la durée prévue du CDD est terminée, l'employeur n'a aucune obligation de vous garder.
Si c'est bien un CDD, quel en était le motif ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés